

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 mars 2025 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Identification du site concerné :
Lot 4 748 741 (rue Émile-Despins), zone CR-10

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement de 5 enseignes aux murs sur le bâtiment principal projeté de l'établissement Wendy's, alors que les articles 161 et 164 du *règlement de zonage numéro 05-384-15*, prescrivent un maximum d'une enseigne au mur par établissement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 24 février 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 24 février 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 24 février 2025.

Donné à Charlemagne ce 24 février 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière